

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

« L'égalité est garantie par la loi et n'a pas à être accordée par un arbitre » : L'équité salariale pour les factrices et facteurs ruraux ne doit pas être soumise à l'arbitrage, affirme le STTP

Pour diffusion immédiate

Le 7 juillet 2016

OTTAWA - Les travailleuses et travailleurs des postes ont poliment rejeté la suggestion faite par la ministre fédérale du Travail, MaryAnn Mihychuk, de soumettre à l'arbitrage obligatoire ses négociations avec Postes Canada, affirmant qu'il s'agit d'une question de principe.

« Nous lui sommes reconnaissants de son offre d'aide, mais le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale est garanti par la loi. Il ne s'agit pas d'un avantage pouvant être accordé ou refusé par un arbitre », affirme Mike Palecek, président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

Le Syndicat demande que Postes Canada établisse un taux horaire pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS), dont 70 % sont des femmes. Les FFRS gagnent en moyenne près de 30 % de moins que leurs homologues des grands centres urbains, majoritairement des hommes.

Mike Palecek souligne que Postes Canada s'est farouchement opposée à une demande d'équité salariale pendant 28 ans, allant jusqu'à la Cour suprême, où, en 2011, les juges lui ont finalement ordonné de verser un règlement estimé à 250 millions de dollars. Postes Canada cherche encore certaines des femmes à qui elle doit de l'argent, dont certaines sont aujourd'hui décédées.

« Ne serait-il pas plus simple, sans compter moins cher, de prendre la bonne décision dès maintenant afin que les FFRS n'aient pas à attendre? », demande Mike Palecek.

Le comité spécial sur l'équité salariale a récemment recommandé l'adoption d'une loi proactive en matière d'équité salariale, qui fait peser le fardeau de la preuve sur les employeurs pour que les travailleuses et travailleurs n'aient pas à lutter contre la discrimination salariale devant les tribunaux. Postes Canada a même refusé de mener des enquêtes ou des études pour déterminer si elle se conforme aux lois actuelles en matière d'équité salariale. Mike Palecek dit que les travailleuses et travailleurs des postes ne veulent pas attendre plusieurs années encore avant qu'une nouvelle loi vienne régler la question.

Le Syndicat souhaite toujours conclure un règlement négocié et il encourage la population à continuer d'utiliser le service postal et à participer aux travaux du groupe de travail nommé par le gouvernement libéral pour examiner l'avenir de Postes Canada.

« Nos membres veulent travailler et continuer d'offrir des services de qualité à l'ensemble de la population du Canada. Nous voulons élargir la gamme des services postaux et assurer le maintien du service postal à l'intention de la population », conclut Mike Palecek.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Aalya Ahmad au 613-327-1177 ou par courriel à aahmad@cupw-sttp.org.